

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
du Comité de la Caisse des Ecoles**

CAISSE DES ÉCOLES DE TINTÉNIAC

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 8

Présents 5

Votants 5

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Comité de la Caisse des Écoles de Tinténiac s'est réuni à la mairie, après convocation légale, sous la Présidence de M. Christian Toczé, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, GARÇON Isabelle, PARPAILLON Marie-Laure, AMÉLINEAU Shannon (Directrice de l'école), DUJARDIN Marie

Était absente excusée : VAN BELLEGHEM Christine - IEN

Etaient absents : COURTOIS Jérémy / CARDIN Anaïs

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure PARPAILLON

3 - Affectation du résultat du compte administratif 2024 au budget primitif 2025 de la Caisse des écoles (CDE)

Rapporteur : Mme Isabelle Garçon, vice-présidente

Il est proposé de répartir au budget primitif 2025 de la caisse des écoles, l'excédent de 4 036.72 euros dégagé en section de fonctionnement, en affectant la totalité à l'article 002 de la section de fonctionnement.

L'excédent d'investissement de 993.78 euros est reporté en totalité à l'article 001, en recette de la section d'investissement.

En Fonctionnement

Affectation à l'article R 002

Excédent de fonctionnement reporté au BP 2025 4 036.72 euros

Report à l'article R 001

Excédent d'investissement reporté au BP 2025 993.78 euros

Le Comité, après en avoir délibéré, décide de reporter tel que présenté ci-dessus :

- l'excédent de la section de fonctionnement de 4036.72 euros à l'article 002 au budget CDE 2025
- l'excédent d'investissement de 993.78 euros à l'article 001, en recette de la section d'investissement au budget CDE 2025

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance
Marie-Laure PARPAILLON

